Etats? (Ecoutez! écoutez!) Je doute même s'ils n'appréhendent pas actuellement une difficulté de cette espèce, et que, pour cette raison, ils ne veuillent pas accepter ce qu'on leur offre, dans la crainte de cette imposition à laquelle ils seraient assujétis une fois placés sous le pouvoir d'un pays comme le Canada qui, dans le gouvernement général, sera représenté par un grand nombre. (Ecoutes ! écoutes !) Passons maintenant de ce sujet à celui de la constitution de cette chambre. Bien que personne n'ait encore pétitionné contre la continuation du système électif, que personne ne s'est encore plaint de ce qu'il fonctionne mal, que les membres élus ne sont pas très inférieurs à ceux nommés par la couronne, et que rien ne fait encore augurer le danger d'une scission, cependant, la constitution du conseil législatif doit être changée, nous dit-on, pour complaire aux provinces maritimes. Mais si nous nous reportons un peu plus loin, si nous scrutons les vues des hons. messieurs qui représentèrent cette province à la convention, nous verrons que la plapart d'entre eux étaient disposés d'avance à opter pour l'opinion des provinces d'en-bas, car ils ont toujours été opposés au principe électif tel qu'il est appliqué à cette chambre. Sous ce rapport, ils ne sont donc restés que conséquents avec oux-mêmes, mais il ne s'ensuit pas qu'ils aient raison de faire ce changement. Nous savons que lorsque le conseil législatif était nommé par la couronne, il a aussi existé des désaccords; car il est arrivé à ce dernier de rejeter alors par centaine les lois passées par l'Assemblée.

L'Hon. M. CAMPBELL.—Cela se passait avant l'institution du gouvernement

responsable.

L'IION. M. REESOR.—C'est ce que j'allais dire, tout en ajoutant que le gouvernement responsable est un remède à bien des maux, quoiqu'il ne soit pas aussi efficace qu'il le faudrait; mais le système nominatif, lui, pêche d'un autre côté: le gouvernement du jour a toujours soin de nommer de ses partisans, ceux par exemple qui l'ont aidé aux élections ou d'une manière qui ne fait pas toujours honneur. (On rit.) Mon hon. ami (Phon. M. CRAWFORD) peut rire s'il croit que cela lui convient, mais s'il veut réfléchir quelque peu, il se rappellera avoir lui-même connu des hommes d'une position élevée dont les actes n'ont pas toujours été sans tache, de ces hommes qui, bien que désireux de ne pas dévier de leur

devoir, ont quelquefois cédé aux circonstances. Si mon hon, ami veut bien jeter un regard du côté de l'Angleterre, il se rappellera que sous l'administration de WILLIAM PITT,—qui eut presque à lui seul et pendant 17 ans le contrôle du parlement anglais,—ce ministre nomma, durant cette période, 140 de ses créatures à la chambre des lords. A l'appui de ce fait, je vais citer à la chambre quelques lignes concernant cet homme d'état et qui sortent de la plume d'un écrivain capable d'en juger. Voici ce qu'on lit dans l'histoire constitutionnelle de May:

"Après huit aunées de pouvoir, M. Pirr avait créé entre 60 et 70 pairs d'Angleterre, dont la plus grande partie devaient leur élévation à l'appui qu'ils avaient donné au ministère en parlement ou à l'influence qu'ils avaient su mettre en jeu pour faire élire des députés à la chambre des communes."

Eh! bien, quand des motifs de ce genre peuvent être attribués à M. Pirr, on ne se trompera guère en supposant que les mêmes motifs pourraient ici prévaloir.

L'Hôn. M. CAMPBELL.—L'hon. monsieur prétent-il insinuer que les conseillers ne devront leur nomination qu'aux services politiques qu'ils pourront rendre en cette

chambre?

Hon. M. REESOR.—Non, pas uniquement par rapport à ces services, mais plutôt par rapport à ceux qu'ils auront rendus aux élections ou d'une autre manière avant leur nomination. L'hon. monsieur doit se rappeler le petit marché qu'il a fait de l'autre côté de la chambre, alors qu'il était de l'opposition, au milieu de laquelle il avait des amis selés. Il ne doit pas, sûrement, l'avoir oublié?

L'Hon. M. CAMPBELL.—J'espère que

non. (Ecoutes! écoutes!)

L'Hon. M. REESOR.—Eh! bien, vous le voyez, l'hon. monsieur avoue par là qu'ils compte récompenser le dévouement de ses amis politiques. Est-ce ainsi que l'on pourra rendre indépendante cette branche de la. législature ? Est-ce lorsqu'elle sera sinsi composée qu'elle saura opposer un frein à toute législation hâtive. Ceux qui reçoivent des faveurs d'un parti politique ne deviennent pas d'ordinaire ses ennemis. Avec le système proposé, je crois qu'il sera impossible d'avoir une chambre plus indépendante et plus capable de travailler aux intérêts du pays que celle que nous avons maintenant. Si vous désires élever le cens électoral pour la chambre haute, ai vous voules confier son élection